

Bourse à la mobilité européenne

DÉLIBÉRATION D'ORIGINE : ASSEMBLÉE DU 25 OCTOBRE 2004
MISE À JOUR : ASSEMBLÉE DU 25 MAI 2009

BENEFICIAIRES

Les jeunes de moins de 30 ans dont les parents sont domiciliés en Creuse depuis 3 ans au moins et qui effectuent durant leur cursus universitaire un séjour à l'étranger dans le cadre d'un programme européen.

■ OBJET DE L'INTERVENTION DEPARTEMENTALE

L'allocation est destinée au financement de stages ou séjours effectués en Europe pendant plus de 3 mois dans le cadre d'un programme communautaire SOCRATES (Erasmus ou Lingua) ou LEONARDO.

■ MONTANT DE L'AIDE

Le montant de la bourse, allouée sans conditions de ressources, s'élève à 110 €/mois de séjour dans la limite de 1 100 € par étudiant.

Cette aide peut être associée à un prêt d'honneur étudiant mais est non cumulable avec l'aide à la mobilité internationale

■ PRESENTATION DU DOSSIER

Le dossier dûment complété par le candidat devra être déposé trois mois avant le départ à l'étranger.

RENSEIGNEMENTS



PÔLE DÉVELOPPEMENT
DIRECTION
DE L'ÉDUCATION

14, AV. PIERRE LEROUX
BP 17 - 23001 GUERET CEDEX
TÉL. 05 44 30 24 16

www.creuse.fr